



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 28 février et 1 mars 2025

(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 28 février et samedi 1 mars 2025)

Etaient présents : Mmes V. BAJOLLET, C. BERNARD, J. BRANDI, M.A CARLIER, G. CAUVIN, E. CHAPILLON, M. DUCHENE-DROFF, C. GAUDILLIERE (vendredi), C. MARTELET, C. MONROCHE, S. NOEL, B. SANS, L. SIMI-LAHOZ, C. VEROLA et F. VIGUIE
MM. R. ARMAND, R. BARRE, L. BOURLET, P. CHIRAND, E. DORIZON, R. EVRARD, M. LE BOT, J.M MARAUX, R. PAPON, M. POGGI, M. ROBERT, J.P SANTUCCI, P. STEPHANT, L. VAISSIERE et A. VORILLION (vendredi)

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National
M. Charles-Baptiste AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique National
M. Florian ROUSSEAU (vendredi), Conseiller Technique Sportif

Excusés : Mme G. PAUGAM et K. SCHMITT
MM. JP IANNARELLI, C. SARRIO et D. SCHMITT

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, bienvenues pour ce deuxième CODIR, je sais que venir à Marseille n'est pas chose simple pour tous au regard des différentes activités qui sont les vôtres mais il est important que nous puissions nous rencontrer car les sujets de travail ne manquent pas.

Ces dernières semaines diverses parutions sur les réseaux sociaux ont montré les limites de leur utilisation, car les propos tenus, même s'ils ont dépassé la pensée de leur auteur ou ce qu'il voulait exprimer, peuvent nuire à ceux qui les profèrent et les propagent. Le fil est tenu entre liberté d'expression et malveillance. Je ne peux que vous encourager à la prudence et à réserver vos interventions sur les réseaux à votre sphère privée.

Lors du précédent CODIR, je vous faisais part de mon souhait d'engager un audit sur les aspects fonctionnels et organisationnels de la FFPJP. Ma volonté est d'améliorer ce qu'il y a lieu d'améliorer dans notre fonctionnement actuel mais également de répondre à une attente de nos salariés sur le fonctionnement et l'organisation du futur Centre National. Le regard porté sur le fonctionnement actuel doit nous permettre de nous projeter sur l'avenir et réfléchir à une organisation adaptée à la vie du futur centre national. Pour ce faire, j'ai pris contact avec le CNOSF afin de voir dans quelle condition nous pourrions mobiliser un dispositif tel que le DLA (Le Dispositif Local d'Accompagnement). J'ai déposé un dossier rapidement auprès de la CRESS PACA puisqu'il y avait une commission prévue mardi dernier. Information de dernière minute, notre dossier a reçu un avis favorable et le DLA sera intégralement pris en charge par l'état.

Je vous rappelle que la présence des salariés dans les diverses commissions n'est pas une recommandation mais une obligation, afin que leur expertise nous serve à prendre des décisions pesées et pertinentes. A noter que les commissions peuvent également s'appuyer sur des groupes de travail ouverts à des personnes ressources sollicitées pour leur connaissance des sujets traités.

Pour rappel, j'espère que toutes les personnes qui avaient obligation de faire leur déclaration de patrimoine et d'intérêt l'ont faite auprès de la HATVP.

Comme souligné par les divers rappels de la Direction des Sports, nous avons déposé sur la plate-forme ministérielle les listes des personnes pour lesquelles nous devons solliciter un contrôle d'honorabilité. A noter que nous collectons des données ayant vocation à servir de base pour un contrôle par le ministère de l'honorabilité des dirigeants, des éducateurs et des arbitres. Aussi la notion d'honorabilité

sur Geslico ne devient effective qu'après que le contrôle a été effectué et que nous avons connaissance du retour.

Nous devons nous saisir de plusieurs dossiers dans les mois à venir et pour les prochaines saisons : les mutations internes et externes, doivent-elles être maintenues ou réformées ? Et la question dépasse largement le cadre de leur coût. Les frais annexes sur les concours départementaux et régionaux, alors que l'on s'aperçoit que notre réglementation n'est pas appliquée, est-elle en phase avec la réalité économique de nos organisations ? doit-on faire évoluer cette règle. Idem pour la règle des 4 et 5 euros sur les compétitions départementales et régionales, ces frais d'inscription sont-ils toujours adaptés au contexte ? Et enfin, les tenues sur les Championnats de France, doit-on évoluer vers la possibilité de voir les joueurs participer avec leur tenue de club ? Autant de sujets à creuser dans les mois à venir.

Je vous informe que le CODIR de septembre pourrait se tenir à Chomérac, nous allons voir comment l'organiser.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES 17 ET 18 JANVIER 2025

Le compte-rendu du comité directeur en date des 17 et 18 janvier 2025 est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Pour la prise des licences 2025, voici les chiffres comptabilisés au 28 février : 284 671 pour un prévisionnel de 302 000 au 30 septembre, nous sommes en avance de 11 489 licences par rapport à la même période l'an dernier. Nous comptons 5 600 clubs et pour les mutations, nous enregistrons 3509 en externe et 20 722 en interne.

Pour les finances de ce début de saison, le congrès national de Belfort compte 34 379,13 € de dépenses sur un budget de 35 000 €.

Pour le championnat du Monde de DIJON, nous n'avons pas encore arrêté les comptes de manière définitive (il nous manque encore des factures et des frais en dépenses et également en recettes les soldes des différentes subventions) mais nous devrions finir avec un résultat positif.

Les principales dépenses sur nos manifestations de début d'année :

- Indemnités de la Coupe de France de Pétanque pour les 32^e, 16^e et 8^e de finale pour 56 000 € ;
- Finale de la Coupe de France de Jeu Provençal pour 42 293,54 € ;
- Finale du Circuit Jeunes 2024 pour 23 568,14 € ;
- Dépenses du Codir de janvier pour 21 629,89 €.

Nous avons organisé, en collaboration avec le Crédit Mutuel, 2 sessions en visio-conférence sur les règles financières pour nos comités régionaux et départementaux, des sessions qui ont obtenu de bons résultats puisque nous avons comptabilisé plus de 70 participants avec de bons retours.

La présentation financière de la F.F.P.J.P., préparée par Christy, sera envoyée à l'ensemble de nos comités départementaux et régionaux tandis que la présentation de notre partenaire « Le Crédit Mutuel » a été mise en ligne sur notre site officiel fédéral.

Les élus et salariés chargés des finances se sont réunis pour une réflexion sur la nécessité d'une comptabilité analytique qui nous est préconisée par notre ministère des sports. Ce travail est relativement conséquent avec une reprise totale de la présentation de nos comptes avec des tableaux de bord à mettre en place en fonction de nos manifestations et de nos diverses actions menées par notre D.T.N.

Nous devons définir les paramètres nécessaires avec une prise en compte dans nos activités de nos dépenses de fonctionnement telles que les salaires et charges mais également nos frais généraux. En revanche, une fois mis en place, cette comptabilité analytique nous permettra de suivre très précisément notre gestion financière et ainsi optimiser au mieux notre gestion en fonction de nos actions.

Nous procéderons à la demande d'acompte auprès des comités très prochainement sur les mêmes bases que les années précédentes avec un règlement avant le 15 avril.

Nous traiterons les demandes des commissions lors de l'intervention de leur responsable.

IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ – Charles-Baptiste AGOSTINI)

Intervention de Patrice RODRIGUEZ

Bilan intermédiaire de projets et d'actions

En préparation de chaque comité directeur, il a été décidé d'instaurer un ordre du jour basé sur les bilans intermédiaires d'actions prioritaires, les projets et dossiers incontournables (CIP, ANS/PSF, planning prévisionnel des actions) à faire voter/valider (planification en amont des projets à présenter). Je fais un rappel 15 jours avant pour un envoi des collaborateurs la fin de semaine avant chaque CD

Introduction : Présentation de l'évolution de l'organigramme de la DTN, des révisions des lettres de missions (préparation des entretiens annuels RH pour Maryse DUCHENE DROFF), des missions de la DTN, des process de fonctionnement dans chaque commission.

- **ACTION 1 : DEVELOPPEMENT** : promotion des pratiques sportives pour tous y compris le sport de compétition ; contrat de développement (Politique envers les jeunes, les féminines, les DROMS, la pratique handi) ; ANS ; carnet de bord ; labellisation ; convention d'objectifs territoriale ; honorabilité...

Diagnostic de l'organisation fédérale et de la place de la DTN :

Le MJS a fait une commande à tous les directeurs techniques nationaux des fédérations de produire avant le 21 mars un état des lieux de l'organisation fédérale.

Les Conventions d'objectifs territoriales :

- Pour que la Fédération concrétise sa volonté de passer d'une dynamique de fonctionnement à une dynamique de projet ;
- Pour que chaque financement fédéral à destination des organes déconcentrés ait pour but de participer à des objectifs de développement précis ;
- Pour axer l'enveloppe ANS PSF sur le soutien aux clubs et dédier la convention d'objectifs territorial à ses organes déconcentrés.

C'est un document, une feuille de route liant la FFPJP et ses organes déconcentrés définissant des orientations communes déclinant la politique fédérale sur les territoires pour cibler les objectifs principaux à développer en donnant des directions concrètes et des outils précis, pour chaque sujet stratégique.

Création d'un comité de pilotage visant la mise en action en 2025 des conventions

ANS-PSF 2025 : en attente des directives nationales de l'agence

Contrat de développement : en attente des directives nationales de l'agence

Commission des Jeunes : création d'un comité de pilotage pour créer la Coupe de France Jeunes

Collège des éducateurs : proposition d'un séminaire de travail pour préparer le futur colloque des éducateurs

- **ACTION 2 : HAUT NIVEAU** : **Coordination collectif, stage, compétitions, détection, accompagnement socio professionnel des SHN, Mise en liste, filière d'accession, développement d'outils...**
 - **Le projet de performance fédéral** :
 - Réécriture du dossier pour fin mars ;
 - Bilan PPF 2021/2024 par la méthode orfèvre et nouveaux objectifs ;
 - Evolution de la filière d'accession avec le projet de création de Pôles espoirs sur le territoire ;
 - Contrat de performance : augmentation de 8% du montant de la subvention finançant les actions concernant le haut niveau 85 000€ (fonctionnement des collectifs France, compétitions internationales, SMR, Circuit des nationaux Jeune, soutien aux CRE, Trophée des Pépites) ;
 - Création d'un Open international Jeunes sur le format des championnats du Monde (doublette mixte et triplète mixte) avec l'invitation de 6 nations.
 - **Les Collectifs** :
 - Les listes des athlètes composant tous les collectifs sont finalisées ;
 - Les échéances internationales :
 - Santa Susanna (Espagne), championnats d'Europe triplète Vétérans du 12 au 15 juillet ;
 - Santa Susanna (Espagne), championnats d'Europe triplète et tir de précision Seniors masculin du 17 au 20 juillet ;
 - Joliette (Canada), championnat du Monde Jeunes en doublette et triplète mixte du 04 au 07 août ;
 - Chengdu (Chine), Jeux Mondiaux Doublette mixte et tir de précision féminin et masculin du 14 au 14 août ;
 - Rome (Italie), championnats du Monde seniors individuel, doublette féminin/masculin et doublette mixte du 18 au 21 septembre ;
 - Benejuzar (Espagne), championnats d'Europe triplète et tir de précision Espoirs féminin/masculin ;
 - Sin le Noble (France), championnats du Monde triplète et tir de précision seniors féminin du 09 au 12 octobre.
 - Présentation Encadrement et de la cellule de performance (suivi socioprofessionnel, suivi préparation physique, accompagnement à 360° de l'athlète avec préparation mentale, data avec statistiques et analyse vidéo, accompagnement sur l'entraînement...);
 - Préparation des sélectionnés aux compétitions internationales :

- Stage des 4 collectifs Jeune/espoirs à Clermont Ferrand du 07 au 09 février ;
 - Stage du collectif féminin senior du 21 au 23 mars à Bron ;
 - Stage du collectif masculin senior du 11 au 12 avril à Marseille ;
 - Début de la campagne des nationaux pour tous les collectifs.
- **ACTION 3 : PRESERVER LA SANTE DU SPORTIF** : Politique en faveur du sport santé, politique de prévention et de lutte contre les discriminations et la violence dans le sport, SMR, ...
- SMR : intervention Christelle Martelet ;
 - Sport santé : intervention de Charles-Baptiste Agostini.
- **ACTION 4 : FORMATION – PROFESSIONNALISATION** : Politique de l'organisme de formation, politique de structuration et d'élaboration d'une stratégie de professionnalisation, recrutement et accompagnement des CTFR et de leurs employeurs, soutenir le réseau de structures désireuses d'employer...
- CNF, compagnonnage des CTFR, cellule MEF : cf. intervention de Charles-Baptiste Agostini ;
 - Collaboration entre l'OF fédéral et la CEP sur ses formations à venir ;
 - Professionalisation :
 - ✓ Réécriture de la convention d'emploi liant les comités régionaux employeurs à la FFPJP à l'embauche d'un CTFR ;
 - ✓ Relance du process de recrutement d'un CTFR en Pays de la Loire.

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par tous ses collaborateurs.

Intervention de Charles-Baptiste AGOSTINI (voir diaporama en annexe)

1. Sport santé ;
2. Contrôle d'honorabilité ;
3. Lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
4. Cellule emploi métier formation.

V. COMMISSIONS

MEDICAL (Christelle MARTELET)

Christelle MARTELET sera responsable de la commission médicale nationale (COMED), du SMR et médecin des équipes de France, Christian ALIGNÉ sera responsable de la commission sport santé.

Par suite du recensement effectué auprès de nos organes déconcentrés, 30 médecins ont été dénombrés. Nous pourrions éventuellement les solliciter en cas d'absence des médecins de la COMED sur un championnat de France.

SPORT SANTE : Voir intervention sport santé de Charles-Baptiste AGOSTINI

- Objectifs de développer l'animation sport santé :
 - Redorer l'image de la pétanque
 - Augmenter le nombre de licences

- Se conformer à la demande/obligation ministérielle de développer l'encadrement de la pétanque sur prescription médicale
- Prévention
 - Formation des intervenants

Projet d'une formation reconnue par le ministère, finançable pour les CTF, qui permettrait dans le même temps d'obtenir des contenus pour former des encadrants.

→ Séminaire Création des contenus de formation Sport santé Bien-être du 27 au 30 janvier 2025

Création de deux modules de formation à intégrer au plan national de formation (PNF) à destination prioritaire de nos éducateurs fédéraux et à proposer à des éducateurs professionnels externes à la fédération.

→ Formation qualifiante des CTFR sur l'Activité Physique Sur Prescription Médicale (de janvier à juin 2025, financée à 90% par l'AFDAS en opération collective)

Reconnaissance et agrément pour nos cadres régionaux afin d'intervenir dans le cadre du dispositif « sport sur ordonnance » et au sein des maisons sport santé.

Développement des animations

La mise en place de ces formations devrait permettre celle de programmes d'animation au sein d'EHPAD.

A réfléchir pour des personnes ayant fait un Burn out, voire atteintes de certains troubles psychologiques et psychiques, pour lesquelles la pétanque sur prescription médicale pourrait aussi être tout à fait bénéfique.

Dans cette dynamique, des initiatives sont d'ores et déjà menées dans certains territoires (notamment en AURA).

La région Grand-Est a été sollicitée par le groupe SOS, gestionnaire d'EHPAD sur l'ensemble du territoire national, afin de mettre en place un partenariat afin de valoriser les installations dans leurs établissements mais également développer de la prestation d'animations auprès de leurs pensionnaires, voire de la formation à destination de leurs agents.

La mise en place des nouvelles commissions de travail au sein de la Fédération devrait permettre d'engager un travail commun entre la commission développement et la commission sport santé afin d'établir un plan d'actions. Cette réflexion est à mener également avec la commission handicap.

A terme, la création de poste spécifique Sport santé pourrait être envisagée. Un profil intéressant se dessine d'ailleurs en BFC. Le candidat est en train de passer le DEJEPS. Son parcours professionnel est intéressant.

Prévention/Communication

La COMED souhaite mettre en place un plan de prévention sur des problématiques rencontrées dans nos pratiques :

- Prévention des problèmes de dos (posture, ergonomie) avec supports photos ;
- Nutrition/hydratation (1 topo général, et 1 de conseils/compétition) ;
- Addictions (alcool, stupéfiants, tabagisme, écrans...)

- Dopage et traitement/AUT.

Des flashes info et tutoriels seront créés pour ces thèmes.

Richard VANDOOREN, kinésithérapeute des équipes de France, a déjà fait un support constitué de 100 éducatifs de mobilités et entretien physique.

Point à finaliser sur ce qui est réalisé sur l'ensemble du territoire en relation avec la thématique médicale et sport santé (notamment en région AURA)

Cela pourrait contribuer à proposer un « Livre-recette » d'exercices et de conseils

Ces flashes infos seront proposés dans le cadre du sport santé à TOUS les licenciés, via notre réseau, sur la plate-forme, et à diffuser aux présidents de CD, et les tutos, supports vidéo à nos sportifs haut-niveau et CTR, et plus idéalement présentés par Médecin et/ou Kiné FN ou des EDF lors de stage.

Une exposition itinérante pourrait être proposée sur nos sites de manifestations avec création de supports images fixes, vidéo.

Des stands sport/santé seront mis en place sur des championnats de France, éventuellement sur le PETANQUE TOUR :

- supports d'information/prévention (flashes info)
- proposer des tests glycémie (comme mis en place via Corinne VEROLA dans le 06 et 83 l'année dernière)

Un contact a été pris avec le Président de la Fédération des diabétiques, M. Damien CONZATTI.

Ils seront présents aux championnats de France TSM/TSF à Pontorson les 21/22 juin, DSMIX à Chalon/Saône les 28/29 juin, TJP du 4 au 6 juillet à ST MARTIN DE CRAU et au DSM/ISF les 30/31 août à Millau.

- prise de tension artérielle...

SUIVI MEDICAL haut-niveau :

Qu'il soit réglementaire ou non, nous souhaitons qu'il soit réalisé physiquement, et ne pas uniquement récupérer les dossiers ni juste vérifier que tout ait été fait : avantage de connaître les joueuses et joueurs et pas seulement les voir sur un championnat, les suivre tout au long de la saison, en cas de problème, et leur proposer un médecin référent, comme c'est déjà le cas pour le kiné (Pour ces raisons, le fait que le médecin du SMR et des EDF soit le même est intéressant).

En corrélation avec le D.T.N., il est prévu de rencontrer le collectif féminin lors du stage à Bron les 22 et 23 mars, le collectif masculin les 12 et 13 avril, et probablement les espoirs féminines ce même week-end, à Marseille. Ces stages seront aussi l'occasion, avec le kiné des équipes de France de faire un point sur la prévention et la nutrition. Pour les collectifs espoirs masculins et jeunes, s'il nous est impossible de les rencontrer (avant le début des championnats qui arrivent très vite), nous vérifierons et nous baserons sur les dossiers au moins pour cette année.

L'année prochaine, nous prévoyons avec Patrice des dates de stages pour tous les collectifs en janvier et février : pour réaliser le suivi, et avec le kiné, proposer ou revoir, en fonction de ce qui aura déjà été mis en place cette année, informations et préventions.

PROPOSITION D'EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

- Instituer une « Tolérance 0 » en matière de consommation d'alcool pour les éducateurs et les arbitres (mise en place du taux d'alcool 0) - cette proposition pourra également être intégrée à la procédure de labellisation des Ecoles de pétanque ;
- Un championnat de France jeunes sans alcool sur site.

Dans cette dynamique, il serait opportun de voir avec Corentin DUTERME d'intégrer au cahier des charges de la labellisation des actions de prévention sur les thématiques « alcool », « nutrition », « écran » ainsi que l'intégration d'une démarche de préparation physique.

DIVERS

- A la demande de la C.N.A., il a été modifié les certificats de non-contre-indications aux arbitres de + 65 ans (impossibilité d'accroupissement) ;
- Demande de dérogation par un licencié ne pouvant tenir les pieds dans le rond :
Autoriser uniquement en concours départemental
La pétanque est un sport avec son règlement, il ne peut être accordé de dérogation afin d'éviter un précédent qui ouvrirait la porte ;
- Pour information, le règlement Handi-pétanque est régi par la F.I.P.J.P. ;
- Echange avec le Dr AVEDIKIAN, médecin de la fédération mondiale de sport boules (WPBF) et AMA (agence mondiale de lutte anti-dopage) : il propose d'utiliser, par le biais d'un lien que nous pourrions renseigner, les éléments d'information et de prévention (sur le dopage, l'alcool...) sur le site WPBF.

Sa réponse sur le fait de cibler les contrôles alcoolémie : pas de problèmes à partir du moment où nos textes sont modifiés et que l'alcool est prohibé au niveau international et mondial.

En attente de modification et vérification par le service administratif et juridique.

JEU PROVENÇAL (Claire GAUDILLIERE)

DIMENSION DES TERRAINS DE JEUX

Il est proposé d'élargir et de fixer les règles sur la tolérance de la dimension en largeur d'un terrain pour la pratique du jeu provençal.

A ce jour, il est écrit dans le règlement officiel pour le sport jeu provençal de la F.I.P.J.P. (article 5) :

« Le jeu provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,5 m et 24 m de longueur.

Les 4m sont obligatoires en carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux championnats de France ».

Il est proposé l'adaptation suivante :

Étant de plus en plus confronté au manque de place par suite de la disparition des stades stabilisés, la commission nationale propose au comité directeur de la F.F.P.J.P. d'écrire l'article 5 de la façon suivante, ouvrant cette tolérance sur toutes les compétitions :

« Le jeu provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4m de largeur et 25 m de longueur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50 m et 24 m de longueur. Les 4m sont obligatoires sur tous carrés d'honneur ».

Décision du Comité Directeur : la demande de changement des dimensions des terrains est validée.

TEMPS DE JEU DE LA BOULE

Depuis plus d'une année, la F.F.P.J.P. expérimente la baisse du temps pour jouer une boule de 1mn30 à 1mn15.

La commission propose de proroger pour l'année 2025 en attendant un retour qui sera demandé aux organisateurs de grands prix et de nationaux dans les parties finales avec l'accompagnement des CD13 et 83. Ils auront pour mission de faire plusieurs sondages pour mesurer le temps de certaines parties sur différents concours. La conclusion de cette expérimentation est attendue pour fin 2025.

COUPE DE FRANCE – POINT SUR LES SITES

La commission demande de changer dès 2025 les articles 5.3 et 8.2 du règlement de la coupe de France des clubs au jeu provençal. En effet, cela concerne le nombre de sites affectés pour les 16^{èmes} et 8^{èmes} de finale.

Il est prévu à ce jour sur ledit règlement que les 32 clubs qualifiés sont répartis sur 8 sites en France, soit 4 clubs par site. À la suite de la complexité de trouver des sites, il est proposé de modifier comme suit :

Article 5.3 écrire 4 sites en France, soit 8 clubs par site

Article 8.2 désigne 4 de ses membres (et non 8 de ses membres).

Décision du Comité Directeur : la demande de modification des articles du règlement de la coupe de France est validée.

CNC (Laurent VAISSIERE)

La finale Vétérans/Jeunes se déroulera à SAINTE LIVRADE avec le trophée des Pépites en amont le 18 octobre.

À la suite du désistement du CD 76 pour organiser les finales du CNC open et féminin 2025, le comité de pilotage a sollicité le CD 39 (en attente de réponse).

Les groupes du CNC Open et Féminin seront publiés courant mars et les lieux des rencontres en avril.

DISCIPLINE (Michel POGGI)

3 dossiers en appel étudiés par la commission nationale.

1 dossier est en attente.

Francis PHILIPPE DIT FOUCAUD est nommé nouveau Président de la commission nationale de discipline à la place de Daniel BRUAND démissionnaire.

William CZEKATA intègre la commission nationale de discipline.

2 dossiers étudiés par la commission fédérale.

1 demande de remise de peine refusée à la majorité des membres élus présents.

Il nous faut renforcer la communication interne sur la place et le rôle du comité fédéral d'éthique, ainsi que celle relative au dispositif de signalement des violences.

CENTRE NATIONAL (Michel ROBERT)

Un rapport de la Préfète de région, datée du 19/12/2024, nous demande de faire des études environnementales complémentaires (biodiversité), étudier un éventuel problème d'ambiance sonore et prendre en compte les éventuelles incidences des travaux (route élargie) et l'influence sur la circulation.

Un appel d'offre a été immédiatement diligenté.

Nous déposerons le permis de construire dès le retour des conclusions de l'étude demandé par la préfète de Région.

EVENEMENTIEL (Michel ROBERT) : pétanque tour

Les villes étapes 2025 : SAINT-FLOUR (15) – CASTELNAUDARY (11) – ORLEANS (45) – PORT LEUCATE (11). Nous sommes en attente d'une 5ème villes pour la fin du mois de mars.

La promotion de nos sports sera reconduite via le PETANQUE TOUR sur le mandat.

ARBITRAGE (Evelyne CHAPILLON)

Présentation des résultats aux examens

P.N.A. : R. MAGAND admissible / D. MAUDUIT non admissible

EXAMEN NATIONAL : G. ADE – C. BERCHOUCHE – J. MAISONNEUVE – K. MELIN admissibles / JL BASTIDE – F. CASSIER – JM LAFEUILLE – JM ROMUALD non admissibles

La problématique est pour les candidats non admissibles avec des notes catastrophiques en Pétanque : comment appliquer les règlements avec si peu de connaissances, ces candidats étant arbitres régionaux !

DROM-COM (Véronique BAJOLLET)

Point 1 : par suite de notre Visio, les DROM-COM souhaiteraient ne pas envoyer un responsable d'équipe sur un championnat de France.

Décision du Comité Directeur : chaque équipe qualifiée doit être sous la responsabilité d'un dirigeant, il peut être d'un autre comité pour les DROM-COM.

Point 2 : subvention pour une école de pétanque de Mayotte

Le Pétanque Club de Pamandzi a établi un bilan financier de leurs besoins.

S'il est difficile de participer à l'achat de matériel de construction, et les subventions A.N.S. étant attribuées pour des activités mais pas pour du matériel, la commission sollicite l'octroi d'une aide en matériel pour l'école de pétanque qui est labellisée 2 étoiles, avec 20 jeunes.

Décision du Comité Directeur : le comité directeur accorde une aide en matériel de la SAOS pour les enfants.

FAIR PLAY (Véronique BAJOLLET)

Cette nouvelle commission a pour objectif de récompenser, chaque année, un joueur et/ou un club. Nous sommes adhérents au Comité Français du Fair Play et nous allons participer avec eux à la mise en place de leur labellisation.

Plusieurs logos ont été créés par les membres de la commission, quelques modèles seront proposés à notre infographiste qui nous renverra des propositions pour un choix définitif.

Proposition de récompenser cette année :

- Un homme ou une femme en pétanque ou en jeu provençal, en sollicitant les CD.
- Un cadet en s'appuyant sur les CRE, et les CTFR.

En 2026, nous ajouterons la récompense d'un club en sollicitant les CD.

La récompense serait attribuée à partir d'un dossier complété avec des critères le plus précis possible afin que la commission puisse faire son choix et le justifier. Ils seront issus du code du sportif du Comité Français de Fair Play

Les récompenses

Un trophée sera remis au lauréat ainsi qu'une tenue avec le logo comme signe distinctif particulier pour signifier qu'il a reçu la récompense du fair play.

Pour que cette récompense soit valorisée, elle pourrait être remise lors du congrès, si possible par un grand joueur, soit un ambassadeur et une ambassadrice qui accepteraient de parrainer ce prix. Il est évoqué l'idée de la remettre lors d'un championnat de France.

CALENDRIER FEDERAL (Karine SCHMITT)

Pour la saison 2026, il est proposé pour les championnats jeunes :

- **Championnat départemental Jeunes + TDP Junior** : laisser le choix à chaque comité régional de fixer une date butoir à ses comités pour l'organisation de ce championnat ;
- **Championnat régional jeunes + TDP Junior** : laisser le choix à chaque comité régional de fixer la date de son championnat avec pour date butoir le 8 juin 2026 pour communication des équipes qualifiées au championnat de France.

Vous trouverez le calendrier sportif 2026 en annexe.

La date de la phase finale de la coupe de France sera validée ultérieurement après concertation avec l'organisateur et du diffuseur TV.

Décision du Comité Directeur : le comité directeur valide le calendrier sportif 2026 et les dispositions prises pour les championnats jeunes.

CHAMPIONNATS DE France (Corine VEROLA)

Le championnat de France DJP sera organisé à SAINT CYPRIEN (CD66). Un membre du groupe France JP a validé les terrains pour la pratique du jeu provençal.

Nous avons fait un appel à candidature pour attribuer 2 places restantes sur les championnats de France TV et TSPROM. Plusieurs comités se sont positionnés. L'arbitrage a été fait par rapport aux résultats sportifs sur les championnats de France 2024.

Les 2 équipes pour le championnat de France TV sont attribuées au CD07 (perdant en demi-finale en 2024) et au CD05 (perdant en 1/8 en 2024).

Les 2 équipes pour le championnat de France TSPROM sont attribuées au CD47 (perdant en quarts de finale en 2024) et au CD66 (perdant en 1/8 en 2024).

Les visites pour les championnats de France 2026 vont commencer. A ce jour, il n'y a pas de candidat pour les championnats TJP, DJP et TJ.

Brigitte SANS va se charger des réservations hôtelières pour la FFPJP jusqu'alors effectuées par Véronique BAJOLLET.

La commission va travailler le cahier des charges afin d'y introduire des démarches environnementales. De plus, il faudra statuer et mettre un plafond pour le prix des repas ainsi que des indications sur le contenu des repas.

Mise à jour des critères d'arbitrage pour départager les candidats à des équipes supplémentaires : les résultats sportifs du même championnat sur l'année N-1 resteront notre premier critère de départage pour attribuer des équipes supplémentaires. Ces résultats seront suivis par Richard PAPON.

HONORABILITE (Fabienne VIGUIE)

Voir intervention contrôle d'honorabilité et lutte contre les violences sexuelles et sexistes de Charles-Baptiste AGOSTINI

INFORMATIQUE (Laurent VAISSIERE) : dématérialisation de la licence

Le prestataire poursuit ses travaux de refonte de GESLICO conformément aux engagements pris lors de la signature du contrat en janvier.

La livraison est programmée pour le 15 septembre avant une période de tests et d'éventuelles corrections jusqu'au 31 octobre. Les mises en production et de migration des données auront lieu juste après la mise à jour annuelle.

Concernant le module d'inscriptions en ligne nous en sommes à la phase de tests à la suite de la sécurisation des comptes individuels des licenciés et l'accord de France Connect.

Un point complet d'étape sur la dématérialisation de la licence sera réalisé au prochain Comité Directeur d'avril. Actuellement, le logiciel GESLICO est en cours de réécriture.

JEUNES (Gaëlle CAUVIN) - EDUCATEURS (Céline BERNARD)

Quotas pour le championnat de France de tir de précision jeunes (Pascal CHIRAND) : travail en cours sur les critères d'attribution des 3 places vacantes (championnats à 16 pour 13 comités régionaux).

TOP NATIONAUX (Romain BARRE)

Un point est fait sur les délégations restées vacantes.

VI. QUESTIONS DIVERSES

STADE VERS L'EMPLOI : La FFPJP avec le soutien de France TRAVAIL, met en place 4 étapes dans le but, par la biais de la Pétanque, faire se rencontrer des dirigeants d'entreprises à la recherche de salariés et des demandeurs d'emploi.

IL s'agit d'animer le matin une activité Pétanque anonymisée, d'organiser le repas du midi puis un job dating l'après-midi (entretien d'embauche sur place)

Une étape aura lieu à DOUAI pour la Région des Hauts de France. La FFPJP est donc à la recherche de 3 autres Régions disposées à effectuer ces actions financées intégralement par la FFPJP.

ARBITRAGE : à défaut d'arbitre sur la compétition, le président du club ne peut plus officier. Ainsi, la compétition, si elle est maintenue, ne sera pas validée par la FFPJP.

Une réflexion sur la mise en place de caméra de type GOPRO par les arbitres est en cours.

Mutation joueurs Monégasques : même s'il existe une convention particulière entre la FFPJP et la Fédération Monégasque, les joueurs qui mutent depuis Monaco sont classés Honneur 2.

Compétitions : les horaires de début des qualificatifs et Championnats Départementaux et Régionaux sont fixés respectivement par les Comité Départementaux et Régionaux. La FFPJP se borne à fixer les jours imposés par le calendrier fédéral.

Pour rappel, il a été mis en place une COMMISSION fédérale chargée des relations entre la Fédération et les comités régionaux et départementaux. Le contact est Philippe STEPHANT

Il sera mis en place une NEWSLETTER fédérale.

Lors du Comité Directeur de juin prochain, la journée du jeudi sera consacrée à former les élus à la fonction de gestionnaire de table de marque.

Une nouvelle élection de la CAHN sera lancée : le calendrier est le suivant : Appel à candidature semaine prochaine pour un retour max le 23 mars - **1er TOUR du 10 au 13 avril** - Réunion dépouillement le 14 avril - **SECOND TOUR si pas de quorum : du 08 au 11 mai** - Réunion dépouillement le 12 mai

Il est obligatoire de rédiger et signer le CONTRAT REPUBLICAIN dans chaque club affilié et de garantir son respect.

De plus, un projet de loi est en cours de finalisation au parlement interdisant le port de signes religieux ostensibles en application du principe de laïcité.

VII. DATES DES REUNIONS 2025

4 et 5 avril (Visio)

6 et 7 juin

12 et 13 septembre (à CHOMERAC ?)

17 et 18 octobre

14 et 15 novembre

11 décembre

Congrès fédéral les 12 et 13 décembre à PONTIVY (CD56)

(Fin de la réunion : samedi 1 mars à 17h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT



RELEVÉ DE DÉCISIONS

JEU PROVENÇAL

- Étant de plus en plus confronté au manque de place par suite de la disparition des stades stabilisés, la commission nationale propose au comité directeur de la F.F.P.J.P. d'écrire l'article 5 de la façon suivante, ouvrant cette tolérance sur toutes les compétitions :
« Le jeu provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4m de largeur et 25 m de longueur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50 m et 24 m de longueur. Les 4m sont obligatoires sur tous carrés d'honneur ».

Le CODIR valide le changement des dimensions des terrains.

- Proposition de modification du règlement de la coupe de France comme suit :

Article 5.3 écrire 4 sites en France, soit 8 clubs par site

Article 8.2 désigne 4 de ses membres (et non 8 de ses membres).

Le CODIR valide la modification des articles 5.3 et 8.2 du règlement de la coupe de France Jeu provençal.

CALENDRIER 2026

Pour la saison 2026, il est proposé pour les championnats jeunes :

- **Championnat départemental Jeunes + TDP Junior** : laisser le choix à chaque comité régional de fixer une date butoir à ses comités pour l'organisation de ce championnat ;
- **Championnat régional jeunes + TDP Junior** : laisser le choix à chaque comité régional de fixer la date de son championnat avec pour date butoir le 8 juin 2026 pour communication des équipes qualifiées au championnat de France.

Le CODIR valide le calendrier sportif 2026 et les dispositions prises pour les championnats jeunes.

DROM-COM

Par suite de notre Visio, les DROM-COM souhaiteraient ne pas envoyer un responsable d'équipe sur un championnat de France.

Le CODIR rappelle le règlement : chaque équipe qualifiée doit être sous la responsabilité d'un dirigeant, il peut être d'un autre comité pour les DROM-COM.

La commission sollicite l'octroi d'une subvention fédérale pour le Pétanque Club de Pamandzi (Mayotte) labellisée 2 étoiles qui a établi un bilan financier de leurs besoins.

Le CODIR accorde une aide en matériel de la SAOS pour les enfants.